

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} MARS 2013

Présents : Mmes et Mrs A.M FOURCADE, S. BONNASIOLLE, R COUDURE, F. BARRACHINA, S. PIZEL, E. PEDARRIEU, F. GOMMY, M. BLAZQUEZ, N. DRAESCHER, D. DURU, C. HIALE-GUILHAMOU, P. MIGUET et D. RISPAL.

Absents excusés : Mmes M. BOREL (procuration à S. PIZEL), M. F LAVALLEE (procuration à A.M FOURCADE), J. LAFFORE (procuration à C. HIALE-GUILHAMOU) et Mrs. A. POUBLAN (procuration à R COUDURE) et V. BERGES (procuration à S. BONNASIOLLE)

C. HIALE-GUILHAMOU a été élue secrétaire de séance

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 22 février 2012.

➤ COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur BONNASSIOLLE, Premier Adjoint, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2012 dressé par Madame Anne Marie FOURCADE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| Libellés | Investissement | | Fonctionnement | | Ensemble | |
|--------------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
| | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents |
| Résultats reportés | 86 682,50 | - | - | 136 682,50 | 86 682,50 | 136 682,50 |
| Opérations de l'exercice | 905 079,04 | 1 106 150,71 | 1 162 774,51 | 1 727 505,15 | 2 067 853,55 | 2 833 655,86 |
| TOTAUX | 991 791,54 | 1 106 150,71 | 1 162 774,51 | 1 864 187,65 | 2 154 536,05 | 2 970 338,36 |
| Résultats de clôture | - | 114 389,17 | - | 701 413,14 | - | 815 802,31 |
| Restes à réaliser | - | - | - | - | - | - |
| TOTAUX cumulés | 991 791,54 | 1 106 150,71 | 1 162 774,51 | 1 864 187,65 | 2 154 536,05 | 2 970 338,36 |
| Résultats définitifs | - | 114 389,17 | - | 701 413,14 | - | 815 802,31 |

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan

d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4. A voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Suffrages exprimés : 16

Pour : 16

Contre :

Abstention :

➤ **AFFECTATION DU RÉSULTAT 2012**

Monsieur le Président de la Commission des Finances constatant les résultats du compte administratif 2012 propose les affectations suivantes :

Report en fonctionnement R.002 (Excédent reporté) —> 701 413,14 €

Report en Recettes Investissement R.001 —> 114 389,17 €

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'affectation du résultat du compte administratif 2012 comme précisé ci-dessus.

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre :

Abstention :

➤ **BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES 2012**

Conformément à la loi n°95-127 du 8 février 1995, le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la Commune sur son territoire pendant l'exercice budgétaire 2012 retracé par le compte administratif auquel ce bilan est annexé.

Les acquisitions et cessions réalisées pendant l'année 2012 sont les suivantes :

1. Cession : néant

2. Acquisition : néant

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve le bilan 2012 des mutations immobilières présentées et précise qu'elles ont été conformes à la politique immobilière de notre collectivité et en cohérence avec les objectifs fixés.

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre :

Abstention :

➤ **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2012**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame le Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement de comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ; après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012 ; après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au Bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans

ses écritures ; considérant que toutes les écritures sont décrites et régulières ; statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire ; statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ; stttuant sur la comptabilité des valeurs inactives ; déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2012 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Suffrages exprimés : 18
 Pour : 18
 Contre :
 Abstention :

➤ **COMPTE ADMINISTRATIF 2012 – CAISSE DES ÉCOLES**

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur BONNASSIOLLE, 1^{er} Adjoint, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2012 pour la Caisse des Écoles dressé par Madame Anne Marie FOURCADE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif de la Caisse des Écoles, lequel peut se résumer ainsi :

| Libellés | Investissement | | Fonctionnement | | Ensemble | |
|--------------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
| | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents |
| Résultats reportés | - | 4 511,00 | - | 15 960,52 | - | 20 471,52 |
| Opérations de l'exercice | 1 063,35 | - | 80 379,12 | 134 574,39 | 81 442,47 | 134 574,39 |
| TOTAUX | 1 063,35 | 4 511,00 | 80 379,12 | 150 534,91 | 81 442,47 | 155 045,91 |
| Résultats de clôture | - | 3 447,65 | - | 70 155,79 | - | 73 604,44 |
| Restes à réaliser | - | - | - | - | - | - |
| TOTAUX cumulés | 1 063,35 | 4 511,00 | 80 379,12 | 150 534,91 | 81 442,47 | 155 045,91 |
| Résultats définitifs | - | 3 447,65 | - | 70 155,79 | - | 73 604,44 |

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4. A voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Suffrages exprimés : 16
 Pour : 16
 Contre :
 Abstention :

➤ **AFFECTATION DU RÉSULTAT 2012 – CAISSE DES ÉCOLES**

Monsieur le Président de la Commission des Finances constatant les résultats du compte administratif 2012 de la Caisse des Écoles propose les affectations suivantes :

- Report en fonctionnement R.002 (Excédent reporté) —→ 70 155,79 €
- Report en Recettes d'Investissement R.001 —→ 3 447,65 €

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'affectation du résultat du compte administratif 2012 comme précisé ci-dessus.

Suffrages exprimés : 18
Pour : 18
Contre :
Abstention :

➤ **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2012 – CAISSE DES ÉCOLES**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame le Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2012 de la Caisse des Écoles et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement de comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ; après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012 de la Caisse des Écoles, après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au Bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures ; considérant que toutes les écritures sont décrites et régulières ; statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire ; statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ; statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ; déclare que le compte de gestion de la Caisse des Écoles dressé, pour l'exercice 2012 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Suffrages exprimés : 18
Pour : 18
Contre :
Abstention :

➤ **AVENANTS DES BAUX A FERME ENTRE LA COMMUNE ET LES AGRICULTEURS 2013**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des avenants sont nécessaires afin de régulariser les baux à ferme conclus entre la commune de MONTARDON et les différents agriculteurs. Ces avenants permettent de mettre à jour les baux à ferme afin de se conformer à la réalité des locations. Le tableau ci-après présente les avenants des baux à ferme signés en 2013 :

| Nom | Section et numéro | Lieu-dit | Superficie |
|-------------------|-------------------|-------------------------|--------------------------|
| BERGES Vincent | AB 6 | Pont Long sur PAU | 4,60 ha |
| | AS 7 | Pont Long sur MONTARDON | 0,75 ha |
| | | | Avenant total de 5,35 ha |

| | | | |
|-----------------------------|---------------|--|--|
| PEDARRIEU Xavier | AP 54 AS 7 | Pont Long sur MONTARDON Pont Long sur MONTARDON | 4,10 ha 0,64 ha Avenant total de 4,74 ha |
| JEANTIEU Yannick | AP 54 AB 6 | Pont Long sur MONTARDON Pont long sur PAU | 3,40 ha 1,40 ha Total de 4,80 ha |
| BIDOT Hervé | AB 6 | Pont Long sur PAU | 5,30 ha Avenant total de 5,30 ha |
| LEGTA PAU MONTARDON | AB 6 | Pont Long sur PAU | 3,82 ha Avenant total de 3,82 ha |
| Total des avenants sur 2013 | | | 24,01 ha |

Où l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la répartition des parcelles louées par la commune selon le tableau ci-dessus et autorise Madame le Maire à signer les différents avenants permettant de régulariser la situation actuelle.

Suffrages exprimés : 18
Pour : 18
Contre :
Abstention :

➤ **SIGNATURE DE PRETS A USAGE POUR DES TERRES AGRICOLES 2013**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la signature de « prêts à usage » est nécessaire afin de régulariser la situation entre la commune de MONTARDON et les différents agriculteurs suite à des changements et des échanges. Le tableau ci-après présente la répartition de ces prêts à usage:

| Nom | Section et numéro | Lieu-dit | Superficie |
|---------------------------|-------------------|------------------------|---------------------------------|
| BERGES Vincent | AE 86 | Bois de MONTARDON | 0,50 ha |
| | AE 137 | Bois de MONTARDON | 0,60 ha Total de 1,10 ha |
| PEDARRIEU Xavier | AE 25 | AUGAS sur MONTARDON | 1,30 ha |
| | AI 264 | SORBIERS sur MONTARDON | 0,84 ha Total de 2,14 ha |
| JEANTIEU Yannick | AE 117 | AUGAS sur MONTARDON | 1,55 ha |
| | AE 72 | AUGAS sur MONTARDON | 0,33 ha Total de 1,88 ha |
| BIDOT Hervé | AE 137 | Bois de MONTARDON | 2 ha |
| | | | Total de 2 ha |
| LEGTA PAU MONTARDON | AE 30 | Bois de MONTARDON | 3,55 ha |
| | AE 19 | Bois de MONTARDON | 1,28 ha Total de 4,83 ha |

| | |
|----------------------------|----------|
| D'une superficie totale de | 11,95 ha |
|----------------------------|----------|

Où l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la répartition des parcelles en « prêt à usage » par la commune selon le tableau ci-dessus et autorise Madame le Maire à signer les différentes conventions de prêts à usage avec les agriculteurs concernés.

Suffrages exprimés : 18
Pour : 18
Contre :
Abstention :

➤ ORGANISATION SCOLAIRE – REPORT DE L'APPLICATION DE LA RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES A LA RENTRÉE SCOLAIRE 2014

Madame le Maire expose à l'assemblée que le décret relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires vient d'être publié. Comme annoncé, il prévoit que la semaine scolaire comptera 24 heures de cours répartis sur neuf demi-journées incluant le mercredi matin, que la journée d'enseignement sera de 5h30 maximum et la demi-journée de 3h30 maximum, enfin que la pause méridienne ne pourra pas être inférieure à 1h30. Ces nouveaux rythmes scolaires devront être mis en place dès la rentrée scolaire 2013. Toutefois, le Maire peut, avant le 31 mars 2013, demander au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN), de reporter pour l'école de sa commune l'application de la réforme à la rentrée 2014. Le Maire sollicite le point de vue de l'ensemble du Conseil sur la mise en place de cette réforme. Le Conseil Municipal, où l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, considérant qu'une telle réforme ne peut être mise en place sans une réflexion approfondie sur l'organisation et le financement de la demi-journée d'école supplémentaire et du temps périscolaire supplémentaire dégagé, estime indispensable de reporter l'application de la réforme des rythmes scolaires pour les écoles de la Commune à la rentrée scolaire de septembre 2014.

Suffrages exprimés : 18
Pour : 18
Contre :
Abstention :